

N° 24

# SÉNAT

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 novembre 1964.

---

## AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1965, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME II

Affaires culturelles.

**CINEMA. — THEATRES NATIONAUX**

Par M. Georges LAMOUSSE,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Louis Gros, président ; Georges Lamousse, Vincent Delpuech, René Tinant, vice-présidents ; Jean Fleury, Claudius Delorme, Mohamed Kamil, secrétaires ; Ahmed Abdallah, Jean de Bagneux, Clément Balestra, Jacques Baumel, Roger Besson, Jacques Bordeneuve, Florian Bruyas, Maurice Charpentier, Adolphe Chauvin, Georges Cogniot, André Cornu, Mmes Suzanne Crémieux, Renée Dervaux, MM. Roger Duchet, Charles Durand, Hubert Durand, Jules Emaillé, Yves Estève, Charles Fruh, François Giacobbi, Alfred Isautier, Louis Jung, Adrien Laplace, Claude Mont, Jean Noury, Paul Pauly, Henri Paumelle, Hector Peschaud, Gustave Philippon, André Picard, Georges Rougeron, Pierre Roy, Paul Symphor, Edgar Tailhades, Maurice Vérillon, Jean-Louis Vigier, N...

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 1087 et annexes, 1106 (tomes I à III et annexe 1) 1143, 1144 et in-8° 266.

Sénat : 22 et 23 (tomes I, II et III, annexes 1 et 2) (1964-1965).

Mesdames, Messieurs,

Le présent avis concerne seulement deux secteurs particuliers du budget des Affaires culturelles : le cinéma et les théâtres nationaux.

Pour chacun de ces domaines, la Commission a examiné les problèmes dans leur ensemble et a laissé à la Commission des Finances le soin d'étudier, du point de vue financier, les différents chapitres de ce budget.

## I. — CINEMA

L'aide de l'Etat au cinéma est inscrite, d'une part, au budget des Affaires culturelles (chapitres 36-21 et 43-23) et, d'autre part, aux comptes spéciaux (pages 34 et 35) (1). Cette aide de l'Etat n'a pas subi de changement notable par rapport à 1964.

Si, en 1963, le cinéma français a produit 141 films de long métrage contre 130 en moyenne dans les dix dernières années, si les salles et fauteuils étaient en même nombre qu'en 1954, la fréquentation, par contre, était en baisse de 30 % sur 1957, conséquence de cette crise que provoque pour l'industrie cinématographique la concurrence de la télévision.

Des mesures précises sont réclamées. Des voix de plus en plus nombreuses estiment que les privilèges dont bénéficie la télévision rendent plus indispensable une coordination des deux secteurs de l'image animée.

La charge fiscale apparaît très lourde, malgré quatre allègements en quatre ans. Une détaxation paraît indispensable.

Enfin, dépassant tous les autres problèmes strictement professionnels, vient au premier plan celui de l'« aide », c'est-à-dire l'affectation d'une partie des recettes de l'industrie à son autofinancement.

La question de l'aide ne peut donc que devenir plus brûlante encore avec la crise, car celle-ci rend les investissements à la fois plus difficiles par manque de trésorerie et plus indispensables en raison des transformations matérielles que cette crise impose.

Or, ces transformations matérielles devront être très importantes puisque la télévision conduit à repenser les formes et les moyens d'exploitation, pour le bien même de l'industrie tout entière.

Les premiers systèmes d'aide ont permis la rénovation du cinéma français après la fin de la seconde guerre mondiale.

---

(1) Voir Annexes I et II.

Les films américains arrivaient en masse et concurrençaient nos productions. Les salles et leurs matériels étaient vétustes. Bientôt le progrès technique allait apporter écrans larges et panoramiques.

Ces premiers systèmes d'aide ont facilité les investissements en leur affectant une part de la recette. Sur cette part, les salles gardaient la disposition de l'équivalent de leur propre part contractuelle avec obligation de l'investir dans leurs propres améliorations. Les films recevaient l'essentiel du reste, équivalent à leur propre part contractuelle, à celle des impôts et à celle du film étranger, mais à condition de l'investir dans de nouvelles productions.

Dans l'ensemble, cette aide fut une réussite. Les salles furent rénovées et leur réseau largement étendu sur le pays. La production française fut assurée et resta la plus goûtée de nos spectateurs.

A la fin des années 1950, alors que production et exploitation françaises étaient en bonne position, les problèmes du cinéma se sont posés au niveau européen pour des raisons politiques et non professionnelles. Devant une C. E. E. portée à unifier sur la base de principes économiques orthodoxes, en face de partenaires hostiles aux mesures d'intervention économique, il a fallu faire un pas vers la suppression des aides.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1960, l'aide fut supprimée pour les salles qui ne supportaient pas la concurrence étrangère. Par contre, l'aide devint dégressive pour celles qui la supportaient mieux, ce qui devait permettre à la production de s'adapter et de trouver les moyens de financer ses films d'une autre façon.

\*  
\* \*

La baisse de fréquentation due à la télévision accuse aujourd'hui un caractère de gravité qui n'était pas prévisible en 1957.

L'évolution de la situation du cinéma aux Etats-Unis, en Angleterre (1), au Japon, en Allemagne, nous confirme que *le cinéma français aura perdu au moins 50 % de ses spectateurs lorsque la saturation des foyers en récepteurs de télévision sera chose faite.*

*La France serait donc réduite à 200 millions de spectateurs aux alentours de 1970.*

---

(1) Voir annexe III.

Après saturation en téléviseurs, il est probable que la fréquentation ne baissera plus, selon l'exemple donné par les Etats-Unis. Cependant, le cinéma garde des atouts, et bénéficiera de facteurs favorables dans les prochaines décades.

Le cinéma est image animée, comme la télévision qu'il surclasse cependant par la qualité. En outre, les salles ajoutent à l'attrait du spectacle celui de la « sortie ». Les jeunes, de plus en plus nombreux en France, l'apprécient avec fidélité. La concentration de la population dans les villes s'accroîtra ; or, elle est facteur de haute fréquentation.

La diminution des horaires de travail, la journée continue, permettront aux travailleurs des villes d'aller davantage au cinéma en semaine et l'élévation du niveau culturel et du pouvoir d'achat rendront le public plus friand de spectacles.

*La perte de fréquentation due à la télévision sera compensée par l'amélioration du niveau de vie et les conditions nouvelles d'existence.* L'exemple américain l'atteste : aux Etats-Unis, la fréquentation actuelle par habitant, après saturation des foyers en téléviseurs, est encore égale à notre fréquentation par habitant de 1957, année de notre record absolu de fréquentation.

Enfin, il est impossible que le progrès technique lui-même continue d'être monopolisé par la télévision. Ou bien celle-ci se cantonnera au direct, et le cinéma pourra en rester au différé, ou bien le cinéma devra lui aussi être un télévidéophone pour l'espace comme pour le temps.

Le cinéma français ne manque pas d'avenir, et cet avenir justifie le maintien d'une infrastructure de salles dont la capacité globale ne devra pas être diminuée.

\*  
\* \*

La fréquentation est déjà descendue à 300 millions de spectateurs, mais les allègements de taxes et surtout, la hausse des prix des places ont, jusqu'ici, permis de faire la compensation sur le plan des recettes.

Tenir financièrement alors que la fréquentation descendra encore de 300 à 200 millions, exigerait soit de réduire les frais actuels d'un tiers, soit de majorer la recette future de

50 %. La suppression (égalité avec la télévision) des 21 % de taxes augmenterait la recette partageable de 21/79, soit 26 %. L'élévation des prix pourrait donc fournir ce que ne donnerait pas la détaxe.

Est-il possible de réduire les frais actuels ? Oui, sans doute, mais il serait illusoire d'escompter des économies à la mesure du déficit que provoquera la baisse massive de fréquentation. En attendant les futures remontées, ce déficit devrait donc être, pour l'essentiel, équilibré par la détaxe.

\*  
\* \*

L'entretien et l'amélioration des salles ne sont plus assurés que très partiellement. Le financement bancaire qui, autrefois, complétait l'aide, est lui-même en régression. Pour une grande organisation financière, les crédits aux salles représentaient en 1957, 18 % du total de ceux consentis à l'industrie cinématographique. En 1963, ils n'en représentaient plus que 3,5 % seulement.

Les industries techniques en subissent les conséquences. Au 1<sup>er</sup> janvier 1963, la baisse moyenne de leur activité était de 68 % sur 1958.

Les spectateurs ont donc moins de confort et de moins bonnes projections. Ils ont moins envie de revenir au cinéma et c'est encore une baisse de recettes pour toute l'industrie.

Si le nombre des salles a augmenté jusqu'en 1959, il baisse constamment depuis. Les régions les plus touchées par la télévision, tels Paris, la banlieue, le Nord, accusent déjà des baisses de 8 à 11 % du nombre des salles et des fauteuils.

La propriété des salles est très peu concentrée en France. C'est là certainement la raison essentielle de la faiblesse relative du mouvement de fermeture. Ces commerçants, artisans, petits propriétaires, exploitant les cinémas ont assez souvent une autre activité ou d'autres revenus et résistent beaucoup plus longtemps qu'une grosse entreprise.

L'exemple anglais montre le danger de fermeture des salles car il a été constaté que le public de la salle fermée ne se reporte

pas ailleurs. Cela est normal puisque l'on ne va plus au cinéma par habitude, mais pour voir « un film ». C'est donc le spectacle et non la salle qui crée le public.

Si la fermeture des salles est dommageable à la production, elle l'est aussi pour la vie sociale, qui perd non seulement une salle de cinéma, mais aussi une salle qui aurait pu être fort utile pour contribuer efficacement et à peu de frais à la politique de développement de la culture suivie par le Gouvernement et les communes.

Les Maisons de la culture nécessitent des dépenses importantes et restent donc forcément en nombre limité. Les salles de cinéma sont un moyen économique de les constituer ou de les compléter.

C'est pourquoi la fermeture des salles serait dans de nombreux cas la pire des solutions à la crise. Trouver des activités de complément, redonner du dynamisme en adaptant les formules d'exploitation aux conditions de l'époque, faciliter la modernisation des structures, seraient des mesures plus rentables pour la collectivité et pour l'industrie elle-même.

## Conclusion.

La crise dont souffre le cinéma français n'est pas simplement de conjoncture mais de structure. Dès lors, il est permis de se demander si le moment n'est pas venu d'envisager, à côté des palliatifs d'usage, une réforme des structures cinématographiques.

Nous nous bornerons pour conclure, à reprendre l'essentiel des suggestions et observations du Comité d'études et d'action du cinéma français.

I. — S'agissant de l'exploitation, il est flagrant que la répartition et l'équipement des points de projection ainsi que les spectacles offerts ne sont plus à la mesure démographique de la France et de l'évolution des désirs des spectateurs.

Une concentration des salles qui pourraient ne pas dépasser le chef-lieu de canton, la modernisation de leur technique et l'amélioration de leur confort devraient remplacer l'excessive dispersion de points de projection souvent archaïques et sans attrait.

La formule même de la salle de projection mériterait, au moins dans certains cas et à titre expérimental, d'être reconsidérée. A l'exploitation impersonnelle où l'attraction est constituée par la seule vision du film, pourrait être substitué un cinéma intégré, à l'instar de ce que l'on observe dans le commerce moderne du type « supermarché », dans un ensemble groupant d'autres moyens de distraction ainsi que des agencements connexes (restaurant, parc à voitures, garderies d'enfants) conformes aux aspirations du spectateur.

Cette conception nouvelle du spectacle cinématographique pourrait s'accompagner d'une modification des relations entre l'exploitant et sa clientèle dans le sens d'une tentative d'initiation progressive de celle-ci à l'art cinématographique.

Dans ce cadre et dans ce climat rénovés devraient être offerts des programmes capables d'attirer la clientèle. A cet égard, il serait notamment recommandable que, grâce à un tirage suffisant de copies, la présentation des films sur le marché soit accélérée de façon à ce que le public soit en mesure de satisfaire son désir de voir le film au moment où il est « sensibilisé » par la publicité concomitante à la sortie de l'œuvre ; dans le même sens devrait disparaître tout obstacle à la rapide circulation des films, prove-



nant du jeu de priorités abusives ou de l'occupation des écrans par de trop nombreux films étrangers d'un médiocre intérêt qui accroissent encore la désaffection du spectateur à l'égard du cinéma ; enfin devraient être levées les entraves qui s'opposent à la reprise de films anciens considérés comme des classiques de l'écran capables d'attirer une clientèle nouvelle.

Ce renouvellement profond de l'infrastructure commerciale du cinéma et singulièrement l'installation de cinémas d'un type nouveau dans les grands ensembles immobiliers exigeraient d'être encouragés par des facilités financières sous forme, non seulement de crédits à très bon marché mais également de subventions dans le cadre du soutien financier de l'Etat à l'industrie cinématographique, ainsi d'ailleurs que le recommande le protocole conclu le 16 mai 1963 entre producteurs et exploitants.

\*  
\* \*

II. — En ce qui concerne l'appareil de distribution des films, il gagnerait lui aussi à subir une sérieuse concentration, de façon à ramener ses 152 entreprises à quelques unités. Une telle réforme, outre qu'elle réduirait les frais généraux, offrirait de plus grandes commodités aux exploitants.

Par ailleurs, la remontée des recettes qui, à cause de sa lenteur actuelle, coûte cher aux producteurs et distributeurs sous forme d'intérêts et agios bancaires, pourrait être accélérée par la création d'un organisme centralisateur des recettes.

Cet organisme assurerait la perception directe et rapide des recettes dans les salles. Il consoliderait le crédit cinématographique en opérant le remboursement des créances inscrites au registre public. Enfin, il permettrait d'envisager de rétribuer les principaux collaborateurs du film au moyen d'un pourcentage des recettes ce qui allégerait d'autant la trésorerie des entreprises.

Le rôle du distributeur s'en trouverait ramené, au moins dans certains cas, au placement des films et sa commission devrait raisonnablement être réduite.

Subsidiairement, il ne serait pas négligeable pour assainir les relations commerciales, d'astreindre au paiement comptant, les exploitants qui obtiennent la location des films au forfait et de leur livrer par conséquent les films contre remboursement.

En ce qui concerne l'exportation, un effort d'association avec les cinémas des pays signataires du Traité de Rome, se traduisant notamment par l'installation de comptoirs commerciaux communs, mériterait d'être tenté pour parvenir à une propagande plus efficace sur les marchés étrangers.

\*  
\* \*

III. — Pour ce qui est des industries techniques, il serait urgent d'accélérer la réalisation de l'expérience, envisagée à la Collesur-Loup, concernant l'installation d'un studio exploité en commun par le cinéma et la télévision ; cette expérience pourrait être suivie, aux abords de Paris, d'une réalisation plus ambitieuse à la faveur de laquelle serait opéré un regroupement rationnel des studios s'harmonisant avec les plans d'aménagement de la région parisienne.

En outre, une union plus étroite avec la télévision serait de nature à favoriser le plein emploi des studios et des laboratoires grâce à un apport régulier de commandes susceptibles d'être exécutées pendant les mortes saisons cinématographiques.

\*  
\* \*

IV. — Quant à la production, elle devrait se soucier plus sérieusement d'ajuster le nombre des films entrepris aux possibilités d'absorption du marché. De ce point de vue, l'étude du marché du cinéma qui, dans le cadre de la préparation du V<sup>e</sup> Plan, vient d'être confiée à un organisme spécialisé en matière de recherche opérationnelle, devrait permettre d'apporter aux professionnels, avant la fin de l'année, de précieuses indications dont ils pourraient s'inspirer pour orienter leur production.

Cette étude pourrait être l'occasion de reconsidérer la situation du film de court métrage et plus généralement des premières parties de programme, en essayant de faire renaître un marché des productions de ce genre qui, dans l'état actuel des choses, paraissent vivre artificiellement, leurs promoteurs se préoccupant en général assez peu des goûts du public ; celui-ci pour sa part est amené à se désintéresser de cette partie du spectacle cinématographique parfois moins en raison de sa nature que de sa distribution irrationnelle.

Jouissant de perspectives économiques plus saines, la production pourrait compter sur des garanties accordées avec moins de parcimonie qu'actuellement, soit par les distributeurs, soit même par l'Etat dans le cadre d'une politique de soutien sélectif révisée. Au surplus, l'introduction en France de la pratique anglaise de la garantie de bonne fin pourrait contribuer opportunément à améliorer le crédit cinématographique.

Par ailleurs, une action dans le sens d'une multiplication des commandes passées par la télévision aux producteurs de films assurerait à ceux-ci un rythme régulier à la marche de leurs entreprises.

Quant aux techniciens, dans la mesure où certains d'entre eux seraient moins utilisés dans le cinéma, ils devraient pouvoir s'employer à la télévision dans le cadre d'arrangements dont les réalisateurs ont déjà bénéficié.

Il va sans dire que pendant cette phase de meilleure adaptation aux conditions du marché, la production devrait continuer à bénéficier du soutien financier — qu'il conviendrait d'étendre dans des conditions similaires aux pays signataires du Traité de Rome — en le maintenant à un niveau tel que le cinéma français comme celui des partenaires de la France au sein du marché commun, puissent continuer à rivaliser avec le cinéma des pays tiers.

\*  
\* \*

V. — Il est permis de se demander si l'établissement de rapports stables entre le cinéma et la télévision ne pourrait pas résulter d'une solution consistant dans l'acquittement par la R.T.F., d'une taxe attachée au passage d'un film cinématographique, taxe dont le produit alimenterait le compte d'affectation spéciale.

Grâce à cette affectation, l'ensemble de la profession cinématographique, y compris l'exploitation, branche la plus touchée par la concurrence de la télévision, recevrait une juste compensation, sous une forme simple dont les modalités seraient relativement aisées à modifier en fonction des circonstances.

Cette suggestion mérite d'autant plus d'être examinée qu'elle constitue une des dispositions du projet de loi allemande d'aide au cinéma.

\*  
\* \*

VI. — Enfin, il est nécessaire d'alléger la fiscalité qui grève l'ensemble des spectacles cinématographiques.

Le cinéma français est le plus taxé d'Europe. Il y a urgence à le détaxer. En effet, étant donné la diminution progressive du nombre des spectateurs et les conséquences que cette diminution entraîne sur l'équilibre financier de toutes les branches de la profession, il est certain qu'une simple reconduction de l'article 83 de la loi de finances de décembre 1963 serait très insuffisante.

Il serait donc souhaitable de réduire sensiblement les taxes qui grèvent le cinéma. Mais votre Commission ne souhaite pas pour autant aggraver les charges communales. Aussi demande-t-elle que la diminution des ressources communales qui résulterait d'une détaxation soit, dans ce cas, compensée par une subvention de l'Etat aux communes.

## II. — THEATRES NATIONAUX

Rappelons que les théâtres nationaux comprennent, d'une part, la Réunion des théâtres lyriques nationaux de l'Opéra et de l'Opéra-Comique et, d'autre part, les théâtres dramatiques : Comédie-Française (salle Richelieu), Théâtre de France (salle de l'Odéon) et Théâtre National Populaire (Palais de Chaillot).

Les crédits alloués aux théâtres nationaux figurent au chapitre 36-24 du budget du Ministère des Affaires culturelles.

Ces crédits, qui s'élèvent au total de 50.537.000 F dont 3.956.900 F pour les mesures nouvelles, sont ainsi répartis :

### Arts et lettres, théâtres nationaux.

	1964	1965		
	Crédits votés.	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
<i>Article premier.</i> — Réunion des théâtres lyriques nationaux.....	28.962.150	28.962.150	+ 1.817.000	30.779.150
<i>Article 2.</i> — Comédie-Française .....	6.956.350	6.956.350	+ 553.500	7.509.850
<i>Article 3.</i> — Théâtre National Populaire.....	2.468.100	2.468.100	+ 213.400	2.681.500
<i>Article 4.</i> — Théâtre de France .....	2.128.700	2.128.700	+ 350.000	2.478.700
<i>Article 5.</i> — Subventions aux caisses de retraites..	6.005.700	6.065.700	+ 1.023.000	7.088.700
Totaux .....	46.581.000	46.581.000	+ 3.956.900	50.537.900

L'augmentation proposée a pour objet :

1° De majorer les subventions accordées aux théâtres nationaux et aux caisses de retraites des personnels de l'Opéra, de l'Opéra-Comique et de la Comédie-Française.

La dotation de 1964 s'élevait à la somme de 46.581.000 F.

2° De traduire les ajustements de salaires liés à la revalorisation des traitements dans la fonction publique ainsi que les charges nouvelles entraînées par le relèvement du plafond de la sécurité sociale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1964 et de permettre aux caisses de retraites de faire face aux charges leur incombant.

Les mesures nouvelles sont en régression sur celles prévues au précédent budget ainsi que le montre le tableau suivant :

**Mesures nouvelles.**

	1964	1965
R. T. L. N.....	5.899.150	1.817.000
Comédie-Française .....	1.170.350	553.500
Théâtre National Populaire.....	623.100	213.400
Théâtre de France.....	183.700	350.000
Subventions aux caisses de retraites.....	2.080.700	1.023.000
<b>Totaux.....</b>	<b>9.957.000</b>	<b>3.956.900</b>

Un sort privilégié est fait au seul Théâtre de France, mais nous regrettons, comme l'an dernier, pour les autres théâtres que la majoration des crédits soit absorbée par les ajustements de salaires. La part affectée au renouvellement du répertoire, aux changements de décors est insuffisante pour rendre réalisable la mission culturelle de nos théâtres nationaux.

**A. — R. T. L. N.**

Le présent projet de loi comporte pour la R. T. L. N. une subvention de 30.779.150 F, soit 1.817.000 F de plus que la subvention de l'exercice 1964 (28.962.150 F).

Cette augmentation de 1.817.000 F n'a pour seul objet que de permettre le rajustement des salaires en 1965 compte tenu des augmentations du traitement des fonctionnaires de l'Etat et

de faire face à l'alourdissement des charges sociales. Elle a été répartie dans les conditions suivantes :

A. — *Salaires* :

Personnel artistique.....	732.000 F
Personnel technique.....	246.000
Personnel administratif.....	59.000
	<hr/>
	1.037.000 F
	<hr/> <hr/>

B. — *Charges sociales* :

Cotisations de sécurité sociale.....	673.400 F
Cotisations retraites.....	49.000
Impôts sur salaires.....	48.000
	<hr/>
	770.400 F

Le projet de budget de la R. T. L. N. pour l'exercice 1965 reprend par ailleurs, en recettes et en dépenses, les prévisions de l'exercice 1964 et se décompose comme il suit :

*Recettes* :

Subvention .....	30.779.150 F
Ressources propres.....	8.691.000
	<hr/>
	39.470.150 F
	<hr/> <hr/>

*Dépenses* :

Personnel technique .....	5.732.000 F
Personnel artistique.....	19.022.700
Personnel administratif.....	1.319.000
	<hr/>
	26.073.700 F
Charges sociales et fiscales.....	7.133.500 F
Mise en scène.....	3.624.150
Matériel .....	1.800.000
Publicité .....	330.000
Divers .....	508.800
	<hr/>
	39.470.150 F

En dehors de l'augmentation des salaires et des charges sociales, l'Administration de la R. T. L. N. avait demandé d'importantes augmentations de crédits pour, d'une part faire face à l'accroissement

de certaines charges supplémentaires qu'elle ne peut éviter, d'autre part adopter des mesures nouvelles nécessaires au bon fonctionnement de l'Opéra et de l'Opéra-Comique.

En ce qui concerne les mesures nouvelles préconisées par l'Administration, il s'agissait de l'augmentation de l'effectif du Corps de Ballet de l'Opéra, d'une dotation spéciale pour l'acquisition d'instruments de musique, etc...

Les impératifs budgétaires qui commandent l'établissement du budget de l'Etat pour 1965 n'ont pas permis aux Autorités de Tutelle de prendre ces demandes en considération, mais il n'est pas douteux que cette situation ne saurait se prolonger indéfiniment et que tôt ou tard des crédits supplémentaires devront être accordés à la R. T. L. N. pour qu'elle puisse majorer les dotations budgétaires consacrées aux dépenses dites « de matériel » (frais généraux, assurances, police et gardiennage, charges locatives, etc.), aux dépenses d'équipement, à la publicité, etc.

### 1° *Activité sur les scènes de l'Opéra et de l'Opéra-Comique.*

Pendant la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 1963 au 30 septembre 1964, 219 représentations ont été données à l'Opéra, 212 à l'Opéra-Comique.

### 2° *Recettes des spectacles.*

Leur montant pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 1963 au 30 septembre 1964 est de 7.251.479,50 F à l'Opéra et de 1.199.978,20 F à l'Opéra-Comique, soit un total de 8.451.000 F environ. Cette somme est supérieure de 200.000 F environ aux prévisions budgétaires de l'exercice 1964.

Ce résultat provient avant tout des recettes extraordinaires effectuées au Théâtre national de l'Opéra dont le produit annuel est passé de 5.801.865 F pour la saison 1962-1963 à 7.251.479 F pour la saison 1964-1965.

Il faut noter qu'une augmentation de 10 % du prix des places a été appliquée à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1963 et pour établir une comparaison valable on doit majorer d'autant les recettes de la précédente saison qui ressortent ainsi à 6.400.000 F environ.



Les recettes de l'Opéra se sont élevées à 878.000 F pour 20 représentations en mai, soit une moyenne de 43.900 F par représentation, à 1.103.000 F en juin, pour 20 représentations, soit une moyenne de 55.000 F par représentation.

Certes, des prix de places majorés ont été appliqués pour les représentations de *la Norma*, de *Don Carlos* et de *Don Juan*, mais au cours du mois de juillet, le total des recettes a encore approché 700.000 F pour vingt et une représentations, toutes à tarif normal.

En définitive, malgré une incontestable stagnation des recettes de l'Opéra-Comique, on peut espérer que les recettes réelles de l'exercice 1964 seront supérieures de 200.000 F environ aux prévisions budgétaires.

Pour l'ensemble de la saison (1<sup>er</sup> octobre 1963-30 septembre 1964) la recette moyenne, par représentation, a été de 33.111 F à l'Opéra, de 5.660 F à l'Opéra-Comique.

Ces chiffres pour la précédente saison étaient respectivement de 26.949 F et 5.439 F.

Le nombre des spectateurs payants venus à l'Opéra entre le 1<sup>er</sup> octobre 1963 et le 30 septembre 1964 s'élève à 297.699, soit une moyenne de 1.359 par représentation sur un maximum de 1.983 places offertes à la vente. A l'Opéra-Comique le nombre de spectateurs a été de 115.892, soit une moyenne de 546 par représentation sur un total de 1.379 places offertes à la vente.

Au cours de la précédente saison la moyenne pour l'Opéra était de 1.315, pour l'Opéra-Comique de 642.

Le pourcentage d'occupation de la salle passe ainsi de 65,4 % pour l'Opéra à 68,5 % et de 46,5 % à 39,6 % pour l'Opéra-Comique.

Rappelons que les prix des places (maximum-minimum) sont à l'heure actuelle les suivants à l'Opéra et à l'Opéra-Comique :

<i>Maximum</i> .....	34 F	16,50 F
<i>Minimum</i> .....	5 F	3 » F

La recette maximum idéale est, à ce tarif, de 45.000 F à l'Opéra, de 14.000 F à l'Opéra-Comique.

Pour les représentations de *la Norma*, le prix du fauteuil d'orchestre avait été porté à 80 F, pour *Don Carlos* à 50 F.

### 3° Situation financière.

Les résultats financiers de l'exercice 1963 ont entraîné, en fin d'année, un amoindrissement du fonds de roulement du fait que le Ministère des Finances avait décidé qu'une partie des crédits supplémentaires destinés à couvrir l'incidence financière des mesures nouvelles proviendrait d'un prélèvement de 1 million sur ce fonds.

Toutefois, le bilan proprement dit de l'exercice s'étant traduit par un léger excédent des recettes sur les dépenses — 90.626 F — ce prélèvement a été en définitive ramené à 909.374 F.

Ainsi, le fonds de roulement, au 1<sup>er</sup> janvier 1964, fut réduit de 3.418.901 F à 2.509.527 F.

Le budget de l'exercice 1964 s'élève en recettes et en dépenses à 37.653.150 F, qui se répartissent ainsi qu'il suit :

*Prévisions de recettes :*

Subvention .....	28.962.150 F
Ressources propres .....	8.691.000
	<hr/>
	37.653.150 F
	<hr/> <hr/>

*Prévisions de dépenses :*

Salaires .....	25.036.700 F
Charges sociales et fiscales.....	6.363.100
Mise en scène.....	3.624.150
Matériel .....	1.800.000
Publicité .....	330.000
Divers .....	499.200
	<hr/>
	37.653.150 F

L'état des recettes et des dépenses à la fin du mois de septembre 1964 laisse supposer d'une part que les recettes réelles d'exploitation seront, en fin d'exercice, supérieures aux prévisions, la différence étant de l'ordre de 300.000 F dans l'hypothèse la plus favorable, de 100.000 F dans l'hypothèse inverse, d'autre part que le montant des dépenses réelles globales sera sans doute légèrement inférieur aux prévisions.

Le bilan de l'exercice 1964 devrait donc se traduire par une augmentation du fonds de roulement.

#### 4° *Situation de trésorerie des Théâtres lyriques nationaux.*

Elle est très satisfaisante et sera encore considérablement améliorée par l'allocation prochaine du reliquat de la subvention (7.240.537 F pour le dernier trimestre).

Malgré les échéances de fin d'année, en 1964, le cap difficile du début de l'année devrait être franchi en 1965 dans de bonnes conditions.

#### 5° *Conclusion.*

Le renouvellement du répertoire, les spectacles nouveaux présentés tant à l'Opéra qu'à l'Opéra-Comique ont été, dans l'ensemble, accueillis par les louanges unanimes des journalistes en France et à l'Étranger. On peut constater par les nombreux articles qui ont été publiés dans les plus grands journaux du monde que le Théâtre national de l'Opéra a retrouvé à l'étranger une renommée qui s'était légèrement atténuée au cours des dernières années.

Il nous faut cependant regretter que le taux de fréquentation de l'Opéra-Comique ne se soit pas amélioré en dépit des efforts déployés et du renouvellement du répertoire. Sa situation demeure donc préoccupante.

Quant à l'Opéra, malgré l'insuffisance des crédits alloués, son activité est très satisfaisante.

En conclusion, il serait souhaitable qu'une aide accrue soit apportée à la R. T. L. N. dans le domaine des frais généraux et que soit envisagée une augmentation des effectifs de certaines catégories de personnel, en particulier les artistes de la danse et les chefs du chant.

### B. — THÉÂTRES DRAMATIQUES

#### 1° *La Comédie-Française.*

L'activité théâtrale de la Comédie-Française pendant la dernière saison s'est traduite par de brillants succès. Le taux d'occupation de la salle a été de 76,30 %. Saluons la reprise à grand succès de *Cyrano de Bergerac* (E. Rostand) et celle intéressante bien que plus discutée du *Cid* de Corneille.

Outre ces deux œuvres maîtresses, ajoutons à l'actif de la saison 1963-1964 la mise au répertoire de *La Foire aux sentiments* (Roger-Ferdinand), la reprise d'*Etienne* (J. Deval), ainsi que celles de *Feu la mère de madame* (G. Feydeau), *Le Commissaire est bon enfant* (Courteline et Lévy), *Les Sincères* (Marivaux), *Barberine* (Musset), etc.

Contrairement à une opinion trop souvent émise, les spectacles de la Comédie-Française ne sont pas réservés à un petit nombre de privilégiés. Des contacts réguliers sont entretenus avec les associations et groupements culturels, avec les comités d'entreprise. Un éventail très ouvert des prix des places permet à toutes les catégories sociales un large accès au théâtre. On regrette seulement que le nombre limité des places de leur théâtre empêche les Comédiens-Français d'augmenter le nombre des spectateurs. Pourtant chacun des spectacles des matinées classiques est présenté à plus de 14.000 étudiants ou élèves.

Mais la Comédie-Française ne limite pas sa mission à ces seules représentations classiques. Des manifestations plus spécialisées — présentées par des personnalités aussi différentes que Mme Dussane, M. René Clair, M. André Maurois, Mme Simone — s'adressent à un public cultivé amateur de beaux textes. Signalons enfin le succès de la soirée *Le Climat romantique*, organisée, pour la deuxième année, par Mme Dussane avec le concours des Jeunesses musicales de France.

La Comédie-Française a donné, durant la saison 1963-1964, 574 représentations qui se répartissent comme suit :

- 445 représentations rue de Richelieu (115 matinées, 330 soirées) ;
- 35 représentations au Théâtre de Paris ;
- 94 représentations à l'extérieur ;

---

574 représentations.

Il est à noter le grand nombre des représentations extérieures, qui excède de beaucoup celui de la saison précédente. Ce chiffre très élevé, qui ne nuit en rien à la bonne marche de la scène parisienne, demande aux comédiens et aux équipes techniques des prodiges d'organisation et un travail qui ne souffre pas de relâchement. L'alternance des programmes de ce théâtre de répertoire ne doit en aucun cas en être affectée, et l'on a vu, le même jeudi

après-midi, la Comédie-Française assurer à Paris deux représentations d'abonnement (rue de Richelieu et au Théâtre de Paris) et un spectacle sur une scène londonienne...

Les tournées de la saison ont conduit les Comédiens-Français en Angleterre, à l'occasion du quatrième centenaire de Shakespeare. Chaque pays était libre de présenter le spectacle de son choix. La Comédie-Française interpréta *Un Fil à la patte* (Feydeau) et *Tartuffe* (Molière)... et le séjour prévu pour 8 jours dura 11 jours !

Mais surtout, une importante partie de la troupe se rendit en Allemagne fédérale, en U. R. S. S. et dans deux démocraties populaires : la Yougoslavie et la Roumanie. La première représentation de la reprise d'*Andromaque* (Racine) eut lieu au cours de cette tournée et ne sera donnée à Paris que la saison prochaine. Partout, les comédiens ont rencontré un accueil enthousiaste : à Bucarest où la culture française est très répandue — 60 % de la population comprend la langue française — la police dut intervenir pour calmer le public qui se battait pour assister à la première matinée poétique. Là encore, dans ces deux pays de démocratie populaire, les Comédiens-Français se sont fixés pour mission d'offrir aux jeunes générations, aux étudiants, à ceux parmi lesquels seront choisis les cadres politiques et sociaux de l'avenir, le contact enrichissant de la culture française.

La diffusion culturelle de la Comédie-Française se fit également sentir en province, puisque la Troupe de Molière eut l'honneur d'inaugurer, sous la présidence de M. André Malraux, la Maison de la Culture de Bourges, où elle joua trois chefs-d'œuvre du répertoire : *Le Bourgeois gentilhomme* (Molière), *Le Jeu de l'amour et du hasard* (Marivaux) et *Un Caprice* (Musset).

**Nombre de spectateurs pendant la saison 1963-1964.**

	NOMBRE de représentations.	PLACES VENDUES à plein tarif et abonnées.	PLACES VENDUES à tarif réduit et servitudes.
Septembre 1963.....	39	37.374	3.550
Octobre 1963.....	41	44.540	4.934
Novembre 1963.....	41	44.496	4.211
Décembre 1963.....	47	47.327	4.784
Janvier 1964.....	42	38.774	5.608
Février 1964.....	37	37.882	5.707
Mars 1964.....	39	41.531	4.146
Avril 1964.....	40	40.842	4.966
Mai 1964.....	40	34.459	5.181
Juin 1964.....	38	33.648	4.750
Juillet 1964.....	39	30.810	4.497
Août 1964 (fermeture).			
	443	431.683	52.334
		484.017	

Nombre total de places offertes : 634.376.

Pourcentage d'occupation : 76,30 %.

*2° Le Théâtre de France.*

Le bilan financier du Théâtre de France accuse, au 31 août 1964, un solde positif de 524.580 F.

Recettes : 2.207.408 F (y compris la subvention de l'Etat s'élevant à 1.419.134 F).

Dépenses : 1.682.899 F.

Toutefois, l'exercice 1963 s'était traduit pour le Théâtre de France par un déficit de 370.210 F. Ce déficit ajouté à ceux des années antérieures, atteignait au 31 décembre 1963, la somme de 714.405 F.

Les huit premiers mois d'exploitation de 1964 ont donc permis au Directeur du Théâtre de France de résorber une grande partie de son passif puisque celui-ci n'atteint plus au 31 août 1964, que 189.824 F.

Il n'est pas possible d'affirmer, mais nous le souhaitons, qu'au cours des derniers mois de l'année, ce passif sera totalement ou en partie résorbé.

*L'activité du Théâtre de France.*

Pendant la période allant du 11 septembre 1963 au 16 février 1964, 164 représentations ont été données à la salle de l'Odéon. Le pourcentage d'occupation de la salle s'est élevé à 79 %.

Du 21 janvier 1964 au 8 juin 1964, le théâtre de la cité de Villeurbanne a donné 99 représentations. Le pourcentage d'occupation de la salle a été de 60 %.

En février et avril dernier, le Théâtre de France a donné 76 représentations en Amérique du Nord (33 aux U.S.A. et 43 au Canada).

Il faut enfin noter les tournées de ce théâtre en France et à l'étranger au cours des mois de mai et juin 1964 :

— quatre dans des villes européennes (Rome, Bruxelles, Wiesbaden et Zurich) ;

— quatre dans des villes françaises (Poitiers, Saintes, Dijon, Orange).

Partout, le Théâtre de France a reçu un accueil enthousiaste. A New York, la *Vie parisienne* a battu les records de recettes. A Orange, les deux spectacles *Le Marchand de Venise* et *Le Soulier de satin* ont été suivis par plus de 12.000 spectateurs.

3° *Le Théâtre national populaire.*

En ce qui concerne le Théâtre national populaire, qui ouvrira la saison 1964-1965 en novembre prochain, la situation financière est également saine.

L'état des ordonnancements arrêté au 30 juin 1964 fait apparaître un bénéfice de 375.182 F. A cette date, en effet, le total des recettes s'élevait à 3.398.912 F (y compris la subvention de l'Etat d'un montant de 1.234.050 F) et les dépenses à 3.023.730 F.

\*  
\* \*

Certains aménagements matériels ont été réalisés à la fin de la saison 1963-1964 :

— le nouveau jeu d'orgue (300 circuits) a remplacé l'ancien appareil périmé. Il permettra de nombreux effets d'éclairages ;

— la cabine de sonorisation a été rééquipée et permet l'enregistrement, le montage, le mixage de bandes sonores ;

— la fosse d'orchestre a été transformée ;

— la cabine de projection cinématographique a été rééquipée d'un matériel très moderne ; la surface de l'écran est maintenant de 110 mètres carrés ;

— la salle de répétitions, lieu de travail indispensable, est en cours de construction.

#### *L'activité du Théâtre national populaire.*

Le taux de fréquentation qui est de 86,60 % est le plus élevé de nos théâtres nationaux.

La compagnie du T.N.P. a joué pendant six mois consécutifs à Paris, puis dans deux villes de province : Caen et Bordeaux, enfin elle a assuré les représentations et l'organisation du XVIII<sup>e</sup> Festival d'Avignon. Elle a donné au total 189 représentations. Saluons, en particulier, les succès remportés par *Zoo de Vercors* et *Les Enfants du Soleil* de Gorki.

Les créations envisagées au T.N.P. pour la saison 1964-1965 sont :

— *Maître Puntila et son valet Matti*, de Bertolt Brecht ;

— *Hamlet*, de Shakespeare ;

— *Les Troyennes*, d'Euripide, dans une adaptation de Jean-Paul Sartre.

Le T.N.P. souhaite ajouter à son programme dramatique un programme cinématographique, culturel et populaire.

En conclusion, nous nous plaisons à reconnaître que l'œuvre commencée par M. Jean Vilar est poursuivie par M. Georges Wilson à la grande satisfaction du public.



## C. — CONCLUSION

Les théâtres nationaux remplissent leur mission d'une manière satisfaisante, sauf l'Opéra-Comique dont la situation reste un sujet de préoccupation. Certains spécialistes pensent qu'il y aurait intérêt à ce que l'Opéra-Comique abandonne la salle Favart pour s'installer dans un quartier mieux situé, où l'on serait assuré d'un public plus nombreux. Le répertoire est également un élément important d'un problème qu'il semble indispensable de reprendre avec la volonté de chercher une solution durable.

Deux autres problèmes sont à signaler :

### 1. — *Problème de crédits.*

En général, les rémunérations du personnel des théâtres nationaux sont insuffisantes. Il y aurait lieu de prévoir une augmentation des subventions permettant de majorer de façon sensible les rémunérations des artistes, de sorte que l'on puisse exiger d'eux qu'ils consacrent toute leur activité aux théâtres nationaux.

De même, la part des crédits affectés au renouvellement du répertoire, aux changements de décors et de costumes, demeure encore insuffisante. Il y aurait lieu de l'augmenter.

### 2. — *Problèmes de décentralisation artistique.*

Les théâtres nationaux, lyriques ou dramatiques, sont en fait exclusivement des théâtres parisiens. Il serait souhaitable de développer l'action culturelle en province, soit par l'installation de nouveaux théâtres, soit par l'envoi de tournées plus fréquentes.

\*  
\* \*

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des Affaires culturelles donne un avis favorable à l'adoption du texte soumis à votre approbation.

## ANNEXE I

### CHAPITRE 36-21

**Arts et Lettres. — Enseignement et créations artistiques. — Subventions diverses.**

	1964 Crédits votés.	1965 Mesures nouvelles.	TOTAL
<i>Art. 11.</i> — Subvention au Centre national de la cinématographie.	22.500.	»	22.500

### CHAPITRE 43-23

**Arts et Lettres. — Théâtres. — Musique et action culturelle. — Subventions.**

	1964 Crédits votés.	1965 Mesures nouvelles.	TOTAL
<i>Art. 15.</i> — Cinémathèque française .....	5.000	»	5.000

**COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE**

**Soutien financier de l'industrie cinématographique.**

Textes constitutifs. — Article 76 de la loi de finances pour 1960. — Décret n° 59-733 du 16 juin 1959, modifié par le décret n° 62-758 du 30 juin 1962. — Décret n° 63-322 du 19 mars 1963.

Objet. — Retracer l'emploi des ressources affectées au soutien financier accordé par l'Etat à l'industrie cinématographique.

Ce soutien prend la forme soit de subventions et de garanties de recettes, soit de prêts consentis par l'intermédiaire du fonds de développement économique et social, soit encore d'avances sur recettes.

	Budget voté 1964.	Évaluation pour 1965.	Différence par rapport à 1964.
<i>A. Evaluations de recettes :</i>	—	—	—
Ligne 1. — Produits de la taxe additionnelle au prix des places dans les salles de spectacle cinématographique .....	68.000.000	70.600.000	+ 2.600.000
Ligne 2. — Produit de la taxe de sortie de films.....	4.000.000	4.000.000	»
Ligne 3. — Remboursement des prêts consentis.....	6.000.000	6.000.000	»
Ligne 4. — Remboursement des avances sur recettes..	2.000.000	2.000.000	»
Ligne 5. — Recettes diverses ou accidentelles.....	Mémoire.	Mémoire.	»
	<hr/>	<hr/>	
Totaux .....	80.000.000	82.600.000	+ 2.600.000
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>	
 <i>B. Prélèvement sur les excédents de recettes des années antérieures .....</i>	»	»	»
	<hr/>	<hr/>	
Total des recettes affectées.....	80.000.000	82.600.000	+ 2.600.000
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>	

Analyse de la différence :

Ligne 1 (+ 2.600.000) : ajustement aux derniers résultats connus.

**Soutien financier de l'industrie cinématographique (suite).**

	1964	1965	
	Budget voté.	Services votés.	Mesures nouvelles.
<i>Crédits de dépenses :</i>			
Chapitre 1 <sup>er</sup> . — Soutien de l'industrie cinématographique :			
— Subventions et garanties de recettes.	21.400.000	17.650.000	»
— Prêts et avances.....	15.850.000	18.850.000	»
	<hr/>	<hr/>	
	37.250.000	36.500.000	»
Chapitre 2. — Subventions à la production de films de long métrage.....	40.000.000	43.000.000	»
Chapitre 3. — Frais de gestion.....	2.750.000	3.100.000	»
Chapitre 4. — Dépenses diverses ou accidentelles.....	Mémoire.	Mémoire.	»
	<hr/>	<hr/>	
Totaux .....	80.000.000	82.600.000	»
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>	

Analyse des différences par rapport à 1964 :

Services votés.

Chapitre 1 <sup>er</sup> . — Ajustement aux besoins du crédit global destiné au soutien de l'industrie cinématographique .....	— 750.000
Chapitre 2. — Ajustement compte tenu du développement des recettes d'exploitation des films de long métrage servant de base au calcul de la subvention automatique, dans les conditions prévues à l'article 3, § II (alinéa a), du décret du 16 juin 1959 modifié par les décrets des 30 juin 1962 et 19 mars 1963.....	+ 3.000.000
Chapitre 3. — Ajustement aux besoins réels.....	+ 350.000
	<hr/>
Net en plus.....	+ 2.600.000
	<hr/> <hr/>
Charge nette.....	Néant.
	<hr/> <hr/>

## ANNEXE III

## Grande-Bretagne.

	SPECTATEURS (millions).	RECEPTEURS T. V. (millions).	SALLES (nombre).	PERTE de spectateurs	FERMETURE des salles.	SATURATION T. V. (15 millions de foyers).	RATIO Perte spectateurs. Saturation T. V.	
							Cumulée.	Par période.
1949 .....	1.430	»	4.683	0 %	0 %	»		
1950 .....	1.396	382	4.584	2 %	2 %	2 %		
1951 .....	1.365	857	4.581	5 %	2 %	6 %		
1952 .....	1.312	1.517	4.568	8 %	3 %	10 %		
1953 .....	1.284	2.411	4.542	10 %	3 %	16 %		
1954 .....	1.276	3.398	4.509	10 %	4 %	22 %		1949/1956
1955 .....	1.182	4.651	4.483	17 %	5 %	31 %		
1956 .....	1.101	5.867	4.391	23 %	6 %	39 %	60 %	60 %
1957 .....	915	7.162	4.194	36 %	10 %	48 %	75 %	
1958 .....	755	8.164	3.839	47 %	18 %	55 %	85 %	1956/1959
1959 .....	601	9.379	3.414	58 %	27 %	62 %	93 %	150 %
1960 .....	521	10.554	3.034	62 %	35 %	70 %	89 %	
1961 .....	472	11.657	2.711	67 %	44 %	77 %	87 %	1959/1962
1962 .....	415	12.375	2.415	71 %	48 %	82 %	88 %	65 %

La fermeture des salles fait augmenter le ratio de moitié :

a) C'est le premier quart des fermetures qui provoque la plus grosse perte supplémentaire :  $(93 \% - 60 \%) \times 62 \% \times 1.430 = 290$  millions de spectateurs à fin 1959.

b) A fin 1962, cette perte supplémentaire est au total de :  $(88 \% - 60 \%) \times 81 \% \times 1.430 = 325$  millions.